
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

32 avenue de New York - 75016 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de la Fédération Française du Sport Automobile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française du Sport Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'estimation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2024

FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jean-François MAGAT



Corinne MARTIAL



BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 518 886	1 873 830	645 055	799 504
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 600 000		7 600 000	7 600 000
Constructions	5 770 736	4 029 695	1 741 041	1 914 037
Installations techniques, matériel et outillage industriels	418 746	387 308	31 438	14 101
Immobilisations corporelles en cours	181 598		181 598	
Autres	1 158 764	941 207	217 557	131 654
Avances et acomptes	3 514		3 514	3 514
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	113 300		113 300	110 750
Autres titres immobilisés				
Prêts	180 850		180 850	192 686
Autres	4 411		4 411	4 411
TOTAL I	17 950 805	7 232 040	10 718 766	10 770 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 107 052	16 401	1 090 651	1 190 420
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	139 646		139 646	94 311
Valeurs mobilières de placement	15 796 554		15 796 554	6 038 570
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 574 566		3 574 566	10 882 903
Charges constatées d'avance	172 454		172 454	156 574
TOTAL II	20 790 273	16 401	20 773 872	18 362 778
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	38 741 078	7 248 440	31 492 638	29 133 435

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	17 855 443	17 855 443
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	5 729 215	2 677 175
Excédent ou déficit de l'exercice	2 125 857	3 052 040
Situation nette (sous total)	25 710 516	23 584 658
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	25 710 516	23 584 658
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 099 862	1 104 247
Provisions pour charges	674 273	661 303
TOTAL III	1 774 136	1 765 550
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	534	534
Emprunts et dettes financières diverses	110 030	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 252 552	1 320 408
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	803 330	947 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 051 272	1 001 724
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	790 269	513 129
TOTAL IV	4 007 987	3 783 227
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	31 492 638	29 133 435

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	240 450	246 400
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 478 047	15 551 202
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	894 500	1 074 523
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	368 256	379 911
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	61 690	24 768
TOTAL I	17 042 943	17 276 804
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		469
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 173 336	7 027 970
Aides financières	2 544 091	2 540 858
Impôts, taxes et versements assimilés	1 224 408	1 173 964
Salaires et traitements	2 536 257	2 445 268
Charges sociales	1 133 770	1 077 784
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	441 077	437 607
Dotations aux provisions	192 288	158 300
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	24 454	(1 589)
TOTAL II	15 269 681	14 860 629
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 773 262	2 416 174
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 798	113 482
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		500 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	399 905	17 647
TOTAL III	422 704	631 128
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	422 704	631 128

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	2 195 966	3 047 303
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 563	20 606
Sur opérations en capital	700	4 600
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	4 263	25 206
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	4 355	5 891
Sur opérations en capital		1 763
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	4 355	7 654
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(92)	17 552
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	70 017	12 815
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	17 469 910	17 933 138
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	15 344 052	14 881 098
EXCEDENT OU DEFICIT	2 125 857	3 052 040
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		